

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 13 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze, le treize du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de M. Willy Lamulle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/01/2014

Présents : Willy Lamulle, Philippe Duval, Ginette Vasse, Christine Dieutre, Denis Decaux, Jean-Pierre Brennetuit, Alain Goubert, Maryse Duval, Michel Lahaye, Karine Gavelle, Antonio Navarro, Bruno Biard, François Durieu, Michel Dubois, Christelle Chopart.

Secrétaire de séance : Ginette Vasse

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2013 a été lu et approuvé à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION du 13/01/2014 - N°01

DÉLÉGUÉS SYNDICAUX O₂ BRAY

Le nouveau syndicat O₂ Bray né de la fusion des syndicats de Bully-Mesnières, de Cœur de Bray et de la Ville de Neufchâtel-en-Bray est effectif depuis le 1^{er} janvier 2014.

A ce titre et conformément aux statuts, il convient de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont élu à l'unanimité, 2 délégués titulaires Willy LAMULLE et Philippe DUVAL et 2 délégués suppléants Michel LAHAYE et François DURIEU

La première réunion pour l'élection du président et des vice-présidents aura lieu à la mairie de Neufchâtel-en-Bray le mercredi 22 janvier 2014 à 18h30.



DÉLIBÉRATION du 13/01/2014 - N°02

RÉFECTION DE CHAUSSÉE « CHEMIN DE LA VALLÉE » Demande de subventions

Après avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à demander des subventions aussi élevées que possible auprès du Département et de l'Etat pour faire les travaux de réfection de chaussée « Chemin de la Vallée » pour un devis estimatif de 17 647.20€



DÉLIBÉRATION du 13/01/2014 - N°03

MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES LOISIRS POUR L'ASSOCIATION « POLKA ET DANSE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, met à disposition la salle des loisirs tous les mardis après-midi à l'association « Polka et danse » présidée par

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 13 JANVIER 2014

Madame Marymée Murch dont le siège social est situé à la direction de la vie associative, 11 avenue Pasteur BL 36 à Rouen (76000) pour un montant de 190 € au titre de l'année 2014.

DÉLIBÉRATION du 13/01/2014 - N°04

FIXATION DU MONTANT D'UNE BASE SERVANT À L'ÉTABLISSEMENT DE LA COTISATION MINIMUM DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire de Saint-Saire expose les dispositions de l'article 1647 D du Code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum.

Il précise que ce montant doit être établi selon le barème suivant, composé de 6 tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes :

Montants du chiffre d'affaires ou des recettes en euros	montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10 000 €	Entre 210 et 500 €
Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	Entre 210 et 1 000 €
Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	Entre 210 et 2 100 €
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	Entre 210 et 3 500 €
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	Entre 210 et 5 000 €
Supérieur à 500 000 €	Entre 210 et 6 500 €

Vu l'article 1647-D du code général des impôts, le conseil municipal, unanime, après en avoir délibéré, décide de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum.

Fixe le montant de cette base à 210 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €.

Fixe le montant de cette base à 210 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €.

Fixe le montant de cette base à 210 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €.

Fixe le montant de cette base à 310 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000€.

Fixe le montant de cette base à 410 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €.

Fixe le montant de cette base à 510 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €.

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.



AFFAIRES COURANTES

- **Agence postale** : les élus se rendent dans les futurs locaux qui seront opérationnels le 4 février 2014
- **Logement agence postale** : Déclaration préalable en cours pour modification d'affectation des locaux ; il faut ce document pour lancer l'appel d'offres
- **Vente de bois** :
Monsieur le Maire donne le résultat de l'ouverture des plis qui ont été ouverts en présence de Philippe Duval, le 15 novembre 2013
 - Laurent Letellier, St-Saire : 300 €
 - M. Messier, Massy : 252 €
 - M. Ricard, St-Saire : 10 €Le bois a donc été attribué à M. Letellier Laurent.
- **Proposition de travaux suite à la commission des travaux** :
 - o Marquage des stop, des passages piétons et des cédez le passage en centre village avec rond-point en peinture : 1185 € auprès de Signalfast- les élus acceptent ces travaux
 - o Pose d'un « bateau » devant l'entrée de M. Mancel :
 - PRC : 1656 €
Les élus souhaitent que Monsieur le Maire prennent contact avec d'autres entreprises tout en étant d'accord sur les travaux à réaliser.
 - o Aménagement trottoir en pavés gris rue de la gare
 - PRC : 4854.40 €
 - Compte tenu du montant élevé, les travaux seront réalisés en interne avec l'aide de l'entreprise LAMULLE
 - o Création bande en enrobés de 12 m² entrée lotissement Route de la Sablière :
 - PRC : 1270.80 €
 - Les élus souhaitent que Monsieur le Maire prennent contact avec d'autres entreprises tout en étant d'accord sur les travaux à réaliser.
- **Demande de subvention** de la MFR de Neufchâtel en Bray pour une élève scolarisée dans leur établissement refusée par 12 voix contres, 2 voix pour (A. Navarro, F. Durieu) et 1 abstention (K. Gavelle)



COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS ET SYNDICATS

Les élus prennent connaissance des comptes-rendus de commissions joints à leur dossier qui n'appellent aucune remarque.

- **Commission des travaux** du 14 décembre 2013
- **SIVOS de la Béthune** du 3 décembre 2013



INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire communique quelques informations diverses :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 13 JANVIER 2014

- **Médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon Argent** décernée à Mme Nouvel Marie-Annick ; il n'y aura pas de remise officielle à la demande de Mme Nouvel nous lui adressons néanmoins toutes nos félicitations
- **Demande de l'association du Mémorial Départemental de la Seine-Maritime** pour un don pour l'érection d'un mémorial départemental dédié aux Militaires de la Seine-Maritime morts en Algérie, Maroc et Tunisie : les membres du Conseil Municipal ne sont pas contre l'idée mais pour un budget moins élevé.
- **Maison abandon 10 Route de la Côte Pavée** : la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption
- **Carrière de sable** : l'extraction de sable pour le projet de briqueterie du Pays de Bray se fera à Cuy Saint Fiacre et non à Saint-Saire
- **Population légale** : en vigueur au 1^{er} janvier 2014 : 652 habitants
- **Bilan des assemblées générales** :
 - Club des Epis d'Or : pas de changement au sein du conseil d'administration - finances saines avec 5611.73 € en caisse
- **Invitation** à la cérémonie des vœux de l'ADMR le jeudi 16 janvier à 19h à la salle des loisirs
- **Courriers reçus** : les élus prennent connaissance des cartes de vœux reçus en mairie et du faire-part de naissance de Léna Boucher.
- **Courrier de m. Rouchaki** : Monsieur le Maire donne quelques informations sur la demande de M. Rouchaki concernant les parcelles AH 109 - 124 -123 -122 qui sont classés en secteur naturel de la carte communale.
- **Prochain conseil municipal** en février ou début mars pour le vote des comptes administratifs si nous les avons dans les temps
- **Elections municipales** : Monsieur le Maire informe les élus sur l'obligation aux électeurs de présenter une pièce d'identité pour toutes les élections selon la loi du 17 mai 2013. Monsieur le Maire interroge les élus afin de savoir le nombre de postes vacants. 4 élus ne repartent pas : Jean-Pierre Brennetuit - Christelle Chopart - Michel Dubois - Karine Gavelle.
- **Questions diverses** :
 - **Demande du remplacement d'un panneau manquant indiquant « Saint-Saire »** sur la RD1314 : la Direction des Routes en sera informée.
 - **Remblaiement à prévoir « Rue du Moulin »** sur les parties enherbées devenues boueuses

La séance est levée à 21h15

<u>Le Maire, Willy Lamulle</u>	<u>Philippe Duval</u>	<u>Christine Dieutre</u>
--------------------------------	-----------------------	--------------------------

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 13 JANVIER 2014

<u>Ginette Vasse</u>	<u>Denis Decaux</u>	<u>Jean-Pierre Brennetuit</u>
<u>Alain Goubert</u>	<u>Maryse Duval</u>	<u>Michel Lahaye</u>
<u>Karine Gavelle</u>	<u>François Durieu</u>	<u>Antonio Navarro</u>
<u>Bruno Biard</u>	<u>Christelle Chopart</u>	<u>Michel Dubois</u>